

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2023

**PLAN D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION INITIALE DES  
ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - (N° 1799)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par

Mme Keloua Hachi, M. Echaniz, Mme Rouaux, M. Vallaud, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Nailet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

---

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 3

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer la possibilité pour un étudiant inscrit en 3ème année de licence de candidater au concours de l'enseignement secondaire.

Si l'ensemble de la proposition de loi nous inquiète, cet alinéa nous pose tout particulièrement problème.

Les députés Socialistes ne sont pas favorables à abaisser le passage des concours de l'enseignement secondaire à la licence. Nous craignons que cela abaisse le niveau disciplinaire des candidats, et donc des futurs enseignants, avec une série de conséquences néfastes, sur leur niveau de rémunération, ou encore sur leur lien avec les élèves et les familles. A un moment où les enseignants ont besoin de reconnaissance, cette solution ne nous semble pas la bonne.

Au delà de permettre à un étudiant diplômé d'une licence de passer le concours, l'alinéa 3 nous inquiète tout particulièrement car il ouvre même cette possibilité à un étudiant dès lors qu'il est inscrit en licence 3, ce qui aurait pour conséquence que l'étudiant concentre sa troisième année à préparer le concours plutôt qu'à étudier la discipline de sa licence. Cela contribuerait encore plus à abaisser le niveau disciplinaire des futurs enseignants de collège et lycée. Nous nous y opposons.

Cet amendement a été adopté en commission des affaires culturelles et de l'éducation.